



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 17 septembre 2020 – 10h30

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni au siège du Syndicat, le jeudi 17 septembre à 10h30.

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué

PRESIDENT DU SYMALIM	M. STURLA	
MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME. CREUZE	5
	MME. DEHAN	5
	MME. FAUTRA	5 + 5 + 3
	M. GOMEZ	5
	MME. GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME. REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
Conseil départemental AIN	MME. TERRIER	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME. TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME. GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME. FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3

VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME. POMMAZ	1

A donné pouvoir :

M. Quiniou à Mme Fautra

Participaient également à la réunion :

Délégué-e-s suppléant-e-s sans droit de vote (*titulaires présent-e-s*) : M. Alloin, Mme Descours, M. Gaitet, M. Juffet.

SYMALIM : Mme Sibué, M. Gausserand, Mme Grangeon,
Mme Tourvieille, M. Trillat

SEGAPAL : M. Besson

Centre de finances de Meyzieu : M. Castelain

Métropole de Lyon : M. Sabatier

Monsieur Jérôme STURLA, Président du SYMALIM, ouvre la séance à 10h30 après l'énonciation des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du 13 février 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Discours de M. Jérôme Sturla, Président du Symalim

Monsieur Sturla a une pensée toute particulière pour deux personnes qui nous ont quittés prématurément : René Beauverie et Armand Menzikian qui se sont fortement investis sur le territoire du Grand Parc. Ces deux personnes ont contribué à sa construction personnelle et avec qui il a eu la chance de faire chemin dans la vie politique.

Monsieur Sturla souhaite également remercier l'ensemble des élus de l'Ain et du Rhône, les salariés du Symalim, notamment Anne Moignard, ainsi que Didier Martinet, les présidents

successifs de la Spl Segapal et l'ensemble des salariés de la Segapal. Une pensée également pour toutes les personnes qui ont contribué au développement du Grand Parc. C'est cet écosystème humain et politique qui a donné une véritable saveur au Grand Parc.

Collectivement tous ces acteurs ont installé cet espace dans l'imaginaire de la Métropole de Lyon et sur les rivages de l'Ain.

La salle où se tient la présente réunion est symbolique car elle a accueilli il y a quelques années un séminaire « Fédénatur » sur le Grand Parc où l'objectif était d'amener ce parc « péri-urbain » vers un statut d'espace naturel métropolitain.

Le Grand Parc constitue la porte d'entrée de la Métropole de Lyon depuis la confluence Ain/Rhône, une véritable entrée nature en écho à la Confluence Rhône-Saône du centre de l'agglomération. Mais Le Grand Parc forme également une véritable agrafe Nord/Sud assurant le lien entre le Rhône Amont et la Côtère de l'Ain.

Si bien sûr il est garant de ses missions régaliennes en matière d'eau potable, d'espace naturel et de champ d'expansion des crues, le Grand Parc est aussi un formidable champ d'expansion sociale. Ce lieu accueille 4 000 000 de personnes de différentes catégories sociales et culturelles pour des temps récréatifs.

Le Grand Parc a une place importante dans les politiques publiques d'aménagement du Rhône Amont et de la Côtère de l'Ain. C'est un territoire apprenant ; à l'heure de l'enjeu de la transition écologique, ce territoire permet de sensibiliser l'ensemble de la population.

A ce jour, le parc possède deux portes d'entrée. L'atol' en tant que « base de loisirs » qui doit faire l'objet d'une requalification ; principe validé par l'ancienne majorité.

L'îloz', véritable outil de pédagogie à l'environnement, qui parallèlement permet l'émergence du projet « Lab'eau ».

Un autre projet phare du territoire est la requalification du Canal de Miribel ayant pour première vocation l'enjeu écologique mais qui permettra aussi d'engager le réaménagement côté Ain afin de réaliser l'ensemble de l'Anneau Bleu.

Monsieur Sturla termine son discours en évoquant la gouvernance. Ici le projet de territoire a toujours primé. Malgré la diversifié des idées, les confrontations ont toujours été très saines. Les aspirations locales ont toujours été conciliées avec les aspirations plus larges.

Le pire dans les transitions, c'est la nostalgie. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, monsieur Sturla souhaite davantage une transmission. Les nouveaux élus vont pouvoir poursuivre l'histoire du Grand Parc avec son héritage qui forcément est dépositaire d'une histoire façonnée par un travail collectif, mais une histoire qui doit continuer à s'écrire.

2020-019 à 2020-033 Représentation des 16 collectivités membres

Chaque collectivité membre du syndicat a délibéré et désigné des délégué-e-s comme suit :

Collectivités	Nom des délégués titulaires	Nom des délégués suppléants
Métropole de Lyon	Catherine CREUZE	Bertrand ARTIGNY
	Jean-Claude RAY	Joëlle PERCET
	Anne GROSPERRIN	Hugo DALBY

	Pierre ATHANAZE	Claire BROSSAUD
	Nathalie DEHAN	Béatrice VESSILLER
	Matthieu VIEIRA	Léna ARTHAUD
	Issam BENZEGHIBA	Laurent LEGENDRE
	Stéphane GOMEZ	Dominique CREDOZ
	Anne REVEYRAND	Emilie PROST
	Christophe QUINIOU	Julien SMATI
	Laurence FAUTRA	Catherine DUPUY
	Jean-Jacques SELLES	Doriane CORSALE
Département de l'Ain	Caroline TERRIER	Jean-Pierre GAITET
CCMP	Caroline TERRIER	Pascal GIMENEZ
	Jean-Yves GIRARD	Christian JUFFET
Lyon	Gautier CHAPUIS	Emmanuel GIRAUD
	Victoire GOUST	Denis BROLIQUIER
Villeurbanne	Alain BRISSARD	Pas de désignation à ce jour
	Frédéric VERMEULIN	
Décines-Charpieu	Laurence FAUTRA	Jean-Emmanuel ALLOIN
Meyzieu	Christophe QUINIOU	Stéphane PINSON
Vaulx en Velin	Matthieu FISCHER	Bernard RIAS
Jonage	Lucien BARGE	Sébastien MELLET
Miribel	Jean-Michel LADOUCE	Nathalie DESCOURS
Beynost	Sergio MANCINI	Caroline TERRIER
Jons	Frédéric DESBROSSES	Nathalie BOUTILLIER
Neyron	André VINCENT	Yves VERZELLONI
Niévroz	Jérémie THIEBAUT	Jean-Christophe DETRE
Saint Maurice de Beynost	Pierre GOUBET	Christian JUFFET
Thil	Valérie POMMAZ	Vincent TRACLET

Le Comité Syndical prend acte de ces désignations.

2020- 034 Election du Président

Monsieur Jérôme STURLA, Président sortant qui a ouvert la séance, cède la présidence à Monsieur Lucien BARGE, doyen d'âge.

Monsieur Lucien BARGE nomme le benjamin, Monsieur Matthieu VIEIRA, secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

Monsieur Lucien BARGE vérifie que le quorum est atteint

Monsieur Lucien BARGE invite les candidats à se faire connaître.

Madame Catherine CREUZE, représentante de la Métropole de Lyon, est la seule à se porter candidate.

Monsieur Lucien BARGE constate la seule candidature de Madame Catherine CREUZE en tant que représentante de la Métropole de Lyon.

Madame CREUZE, unique candidate, est élue présidente du Symalim et est immédiatement installée.

Discours de la nouvelle Présidente, Madame Catherine CREUZE

Madame Creuze remercie l'assemblée et se présente : conseillère métropolitaine du côté des Ecologistes, habitante du territoire Rhône Amont / Vaulx-en-Velin, elle est issue du monde agricole de la plaine de la Saône en Bourgogne et topographe de formation. Elle a ensuite obtenu un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Sa carrière professionnelle a été multiple, principalement dans le social et l'environnement. Les 20 dernières années en tant que directrice de l'association " Le PASSEJardins" et accompagnatrice /formatrice auprès des habitantes et habitants, les collectivités et les bailleurs sociaux. Sa mission : leur permettre de créer leurs jardins partagés.

Présider le SYMALIM et le plus grand parc péri-urbain après Berlin, a été son souhait pendant la campagne métropolitaine auprès de Bruno Bernard et sur la circonscription Rhône Amont. Elle va y consacrer pleinement toute son énergie et sa motivation. C'est son seul mandat et elle souhaite travailler main dans la main avec le ou la président.e de la SPL SEGAPAL.

Sa volonté sera d'aller défendre le Grand Parc Miribel Jonage, de porter la voix du Comité et de coconstruire avec lui son futur.

Madame Creuze tient à s'inscrire dans l'histoire du Grand Parc et sait ce qu'elle doit à celles et ceux qui l'ont précédée. Sa pensée va particulièrement à Jérôme Sturla qui a mené à bien :

- *une vision prospective, une ambition, une reconnaissance de la place du parc dans la communauté ;*
- *une stratégie affirmant des vocations sociales et leur mise en compatibilité comme « Humana 2000 » en écho à Natura 2000, qui s'incarne en particulier dans le magnifique équipement qu'est L'îloz'*
- *une gouvernance respectueuse de la diversité géographique, institutionnelle et politique*
- *un syndicat comme outil de coopération territoriale.*

La continuité de cette ambition et du travail accompli sur le Grand Parc, et depuis la fusion de 2017, sur le canal de Jonage, la Rize, le Grand Large, l'Anneau bleu, se traduit dans le fait que la " grande île" de Miribel Jonage constitue un enjeu particulièrement fort du mandat qui commence.

Faire de l'île de Miribel Jonage, son Grand Parc, ses canaux et cours d'eau, un haut lieu de l'écologie, c'est son ambition.

Madame Creuze explique que le réchauffement climatique est une réalité, les activités humaines sont responsables de l'état actuel de la planète. Les catastrophes naturelles sont amenées à devenir de plus en plus violentes et récurrentes si le réchauffement dépasse 2°. Nous sommes nés dans une société de consommation

dans laquelle tout ou presque existe en abondance. Mais une solution existe. L'écologie est avant tout une science, et les scientifiques font le constat de la crise de la biodiversité, ils en analysent les mécanismes, et suggèrent des solutions. Mettre l'écologie en mouvement, c'est protéger la planète, moins gaspiller et moins polluer.

Le parc en est le symbole.

Pour ce faire, et au vu du chemin déjà parcouru, madame Creuze partage avec les élus du Comité des axes de travail pour le mandat qui s'ouvre :

- *conforter, dynamiser et encore valoriser le rôle d'écrin de biodiversité, de nature et d'agriculture que constituent le Grand Parc, le canal de Jonage et la Rize ;*
- *refonder le socle du contrat de restauration du Rhône de Miribel Jonage en s'appuyant sur les évolutions institutionnelles à venir avec la prise de compétence GEMAPI qui constitue un chantier énorme ;*
- *faire de toute action, tout projet ou toute animation au sein du territoire une opportunité de développement de l'éco-citoyenneté et de partenariats, vis-à-vis du public familial comme des scolaires, des centres sociaux, des entreprises ou encore du monde académique ou culturel ;*
- *améliorer les modalités d'accueil du public sur le territoire que ce soit en matière d'accessibilité en réduisant la dépendance des usagers à la voiture ou en termes de service rendu, de gestion, de sécurité et d'équipements qui soient à la fois qualitatifs et respectueux de la fragilité de l'environnement ;*
- *mener les projets utiles pour développer ces axes ce qui passe par un réinvestissement fort sur le territoire, investissement que les collectivités membres auront à porter, mais aussi par une adaptation et une réflexion nécessaire à mener rapidement sur la prospective financière, les statuts, les partenariats ;*
- *et en dernier, communiquer et partager avec le public la richesse de ce bien commun.*

Pour ce faire, madame Creuze formule le souhait d'une gouvernance équilibrée.

Pour mener à bien ces projets, il est nécessaire de les partager et de former une équipe politique collaborative et constructive.

Madame Creuze indique qu'elle sait pouvoir compter sur celles et ceux qui parmi les élus, ont été présents durant les précédents mandats et dont l'investissement sur le territoire est connu et reconnu.

Elle souhaite d'une manière générale s'appuyer sur la diversité des collectivités, une métropole et un département, une intercommunalité, des communes de tailles et de profils contrastés.

Elle veut constituer, au sein du Symalim, une gouvernance qui articule les vocations du territoire et les relaie au sein des collectivités membres.

Comme la plupart des élues et des élus qui se sont impliqués sur le Grand Parc et l'Anneau Bleu, elle fait le vœu que tous soient des ambassadeurs de ce territoire exceptionnel.

Plus concrètement, elle vous proposera de s'appuyer sur les enjeux du mandat qui s'ouvre afin :

- *de construire le plan de mandat,*
- *d'organiser le futur bureau syndical*
- *ainsi que les commissions thématiques auxquelles l'ensemble des membres seront invités à s'impliquer*

Madame Creuze a enfin l'ambition de contribuer, avec les élus du Comité, à conforter le syndicat dans son rôle de coopération territoriale et politique, entre l'Ain et la Métropole de Lyon, entre la confluence Ain-Rhône et le cœur de l'agglomération, entre la ruralité et l'urbanité....

Ce territoire est méconnu de la métropole, elle veut qu'il devienne une référence dans le domaine de l'écologie, qu'on vienne ici pour s'inspirer, apprendre, partager, s'éduquer et simplement vivre bien.

Pour conclure, elle souhaite partager une citation de René Char qui lui est cher : l'impossible, nous ne l'atteignons pas, il nous sert de lanterne. Elle souhaite que les élus du comité soient ces lanternes.

2020-035 Election du Bureau

Conformément à l'article 7 des statuts du syndicat, il convient d'élire un nouveau Bureau, composé de douze membres :

- 1 président-e
- de 2 à 8 vice-président-e-s
- de 9 à 3 secrétaires

Etant précisé que ces postes sont obligatoirement affectés :

- 3 à la Métropole de Lyon
- 1 à la CCMP
- 1 au Conseil départemental de l'Ain
- 1 à la ville de Lyon
- 1 à la ville de Villeurbanne
- 2 aux communes riveraines du Département de l'Ain
- 3 aux communes riveraines de la Métropole de Lyon et du nouveau Rhône

Le Comité syndical est appelé à élire son nouveau Bureau, suivant la répartition fixée statutairement et ainsi fixer le nombre de vice-président-e-s, déterminant ainsi le nombre de secrétaires. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation du respect de la parité.

Compte-tenu des candidatures présentées, la composition du Bureau, soumise par la Présidente du SYMALIM, est la suivante :

3 à la Métropole de Lyon	Catherine CREUZE Matthieu VIEIRA Pierre ATHANAZE
1 à la CCMP	Jean-Yves GIRARD
1 au Conseil départemental de l'Ain	Caroline TERRIER
3 aux communes riveraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon	Matthieu FISCHER (Vaulx-en-Velin) Frédéric DESBROSSES (Jons) Christophe QUINIOU (Meyszieu)
2 aux communes riveraines du département de l'Ain	Jean Michel LADOUCE (Miribel) Pierre GOUBET (St Maurice de Beynost)
1 à la ville de Lyon	Victoire GOUST
1 à la ville de Villeurbanne	Alain BRISSARD

Madame Catherine CREUZE invite les autres candidats, s'il y en a, à se faire connaître.

Monsieur Desbrosses s'interroge sur sa présence au bureau. Après réflexion, il maintient sa candidature.

Conformément à l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriale et en l'absence de remarques, le Bureau élu se compose ainsi :

3 à la Métropole de Lyon	Catherine CREUZE Matthieu VIEIRA Pierre ATHANAZE
--------------------------	--

1 à la CCMP	Jean-Yves GIRARD
1 au Conseil départemental de l'Ain	Caroline TERRIER
3 aux communes riveraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon	Matthieu FISCHER (Vaulx-en-Velin) Frédéric DESBROSSES (Jons) Christophe QUINIOU (Meyzieu)
2 aux communes riveraines du département de l'Ain	Jean-Michel LADOUCE (Miribel) Pierre GOUBET (St Maurice de Beynost)
1 à la ville de Lyon	Victoire GOUST
1 à la ville de Villeurbanne	Alain BRISSARD

Madame Catherine CREUZE propose de fixer à 7 le nombre de vice-président-e-s et précise qu'en conséquence les 4 autres membres du Bureau auront la qualité de « secrétaires ».

Compte-tenu des candidatures présentées, Madame Catherine CREUZE propose, par ordre alphabétique :

- Les vice-présidents-e-s :
 - Monsieur Pierre ATHANAZE
 - Monsieur Mathieu FISCHER
 - Monsieur Jean-Yves GIRARD
 - Madame Victoire GOUST
 - Monsieur Christophe QUINIOU
 - Madame Caroline TERRIER
 - Monsieur Matthieu VIEIRA

- Les secrétaires :
 - Monsieur Alain BRISSARD
 - Monsieur Frédéric DESBROSSES
 - Monsieur Pierre GOUBET
 - Monsieur Jean-Michel LADOUCE

En l'absence de remarques, les candidats précités sont élu-e-s vice-président-e-s ou secrétaires.

Les délégations des vice-présidences seront discutées lors du prochain bureau syndical.

2020-036 Délégation de pouvoir à la Présidente

L'article 12 des statuts du SYMALIM ouvre la possibilité au Comité de déléguer à la Présidente une partie de ses attributions, à l'exception de celles énoncées au sixième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente doit rendre compte au Comité syndical des actes accomplis en vertu de ses délégations. Par ailleurs, le Comité syndical peut toujours mettre fin aux délégations accordées à la Présidente.

Madame Catherine CREUZE, Présidente du Symalim, propose d'accorder à la Présidence :

- Une délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et qu'ils sont inférieurs aux seuils de procédure formalisée.
Cette délégation est reconduite conformément aux délégations accordées au Président lors du précédent mandat.
- Une délégation pour décider l'aliénation de gré à gré pour les biens mobiliers dont la valeur n'excède pas 4 600 €.
L'objectif est de permettre, à l'échelle du Symalim, de favoriser l'économie circulaire en réformant notamment le matériel informatique.

En l'absence de remarque, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2020-037 Compte-rendu des actes de gestion accomplis durant la crise sanitaire au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Madame la Présidente présente les actes de gestion accomplis par Monsieur Jérôme STURLA, ancien Président du Symalim, au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020.

Madame DEHAN s'interroge sur le renouvellement du protocole d'engagement des sociétés de chasse pour la saison 2020/2021. Elle souhaiterait avoir des informations sur les espèces chassées, les périodes de chasses et la durée.

Madame CREUZE laisse la parole à Madame Emmanuelle SIBUE-ALLART pour répondre.

Madame SIBUE-ALLART explique que ce renouvellement s'inscrit dans la continuité tout en maintenant l'encadrement des pratiques. L'objectif était de limiter l'engagement du Symalim sur la durée (1 an) afin de permettre aux élus nouvellement arrivés d'appréhender le dossier dès 2021. Madame SIBUE précise qu'en règle générale chaque renouvellement fait l'objet de discussions dans les instances du Symalim mais la crise sanitaire ne l'a pas permis cette année.

Le conseil prend acte des actes de gestion accomplis durant la crise sanitaire au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020.

2020-38 Indemnité de Fonction de la Présidente et des Vice-président-e-s du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM)

Le Comité syndical attribue les indemnités de fonction allouées à la Présidente et aux vice-présidents-e-s, pour une population de plus de 200 000 habitants, selon les barèmes indemnitaires ci-dessus :

- indemnité Présidente : 18,71 % (taux maximum) de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- indemnité Vice-Président-e : 9,35 % de cet indice

Madame Catherine CREUZE précise que cette proposition est le strict maintien des indemnités pratiquées le mandat précédent.

En l'absence de remarque, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2020-39 Représentation du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) au Conseil d'Administration de la SEGAPAL

Madame la Présidente expose ce point tel que présenté dans l'ordre du jour.

Compte-tenu des candidatures présentées, Madame Catherine CREUZE propose, par ordre alphabétique, pour les **9 postes de représentants** :

- Monsieur Pierre ATHANAZE
- Monsieur Gautier CHAPUIS
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Monsieur Pierre GOUBET
- Madame Valérie POMMAZ
- Monsieur Christophe QUINIOU
- Monsieur Jean-Claude RAY
- Madame Anne REVEYRAND
- Monsieur André VINCENT

En l'absence de remarques, les candidats précités sont élus représentants titulaires du SYMALIM au Conseil d'Administration de la SEGAPAL.

2020-039 Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) aux Assemblées générales des actionnaires de la SEGAPAL

Madame la Présidente expose ce point tel que présenté dans l'ordre du jour.

Compte-tenu des candidatures présentées, Madame Catherine CREUZE propose :

- Monsieur Matthieu VIEIRA

En l'absence de remarques, le candidat précité est élu représentant du SYMALIM aux assemblées générales des actionnaires de la SEGAPAL.

Charte de l'élu local

Madame la Présidente propose de lire la charte de l'élu mentionnée à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales mais comme tous les élus confirment qu'ils en ont eu connaissance dans le cadre de leur mandat électif au sein de leur collectivité membre du Symalim, elle propose de s'en dispenser.

En l'absence de remarques ou d'observations, le conseil prend donc acte de la communication.

Point divers :

Madame la Présidente rappelle aux élus de l'assemblée de déposer les fiches « DEMATIS » et « RENSEIGNEMENTD » dûment complétées.

Madame la Présidente informe également les élus de la tenue de la Fête de l'Automne à L'îloz' ce samedi 19 septembre, avec un temps d'accueil pour les nouveaux élus vers 16h. (*Hors réunion : la fête a été annulée du fait de la crise sanitaire*).

Madame la Présidente convie les élus à l'apéritif déjeunatoire qui se tient au « Saveurs du Grand Parc »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 11h45.

La Présidente
Catherine CREUZE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Creuze', enclosed within a thin black rectangular border.